

MÉDIATHÈQUE ARTOTHÈQUE DU BOUSQUET-D'ORB

Projet artistique de l'artothèque

Place Pierre Masse
34260 Le Bousquet-d'Orb
tel : 04 67 23 80 72
Mail : mediatheque@lebousquetcorb.fr

Thématiques de la collection

La marge

Le choix de cette thématique s'inscrit, en premier lieu, en cohérence avec l'implantation géographique de l'artothèque. Les zones rurales sont communément appréhendées comme des espaces de marge, situés en périphérie des centres urbains. Elles apparaissent ainsi définies par leur éloignement du pôle central, et se caractérisent souvent de manière relative, en référence à ce qu'elles ne sont pas, ou pas encore.

Dans ce contexte, il a paru pertinent de retenir cette notion comme l'un des axes structurants de la collection. Interroger la notion de marge en arts plastiques revient à considérer, au sein de l'œuvre, cet espace physique qui encadre la surface picturale, mais qui peut également se manifester en son sein, sous forme de blancs ou de réserves. Ces éléments participent à une dynamique visuelle et ouvrent des potentialités d'interprétation. L'artiste peut ainsi jouer avec la marge, voire en détourner les fonctions conventionnelles.

Si la marge peut être envisagée comme une frontière entre l'intérieur et l'extérieur de l'œuvre, elle doit également être comprise comme un espace de possibilité. Au sein même de la composition, elle permet de suggérer l'invisible, de ménager une ouverture vers d'autres réalités ou lectures.

En ce sens, la marge constitue un espace de liberté et d'expérimentation. Elle offre à l'artiste la possibilité de s'affranchir de certaines contraintes formelles et de s'écarter des normes ou des traditions établies. Loin de se limiter à un simple bord inactif, elle devient un élément structurant de l'image, porteur de sens, et susceptible d'être investi comme un lieu de liberté, voire de transgression.

Le voisinage, l'affinité

Le souci de cohérence au sein de la collection conduit à privilégier un second axe, celui du voisinage et de l'affinité. À travers cette orientation, la collection se pense comme un espace relationnel, où les œuvres ne se juxtaposent pas simplement, mais entrent en résonance les unes avec les autres, tout en dialoguant avec celles de la médiathèque départementale de l'Hérault.

Le voisinage et l'affinité peuvent également être envisagés comme le socle d'une démarche artistique interrogeant la proximité des éléments, la manière dont ils coexistent et cohabitent dans l'espace pictural mais aussi avec les autres réalités. Il s'agit alors de considérer non seulement leur présence, mais les tensions, les échos et les correspondances qui émergent de leur rencontre, qu'ils tissent entre eux.

Ces deux axes thématiques permettront de constituer une collection cohérente, susceptible de dialoguer avec d'autres thématiques traditionnelles de l'art, telles que le paysage, le portrait, la mémoire, l'architecture ou encore l'écriture.

Critères de choix mis en œuvre dans la politique d'acquisition

- Un budget est annuellement alloué et dédié à l'acquisition et à la gestion de cette collection.
- Les propositions annuelles d'acquisition des œuvres d'art sont établies par un sous-comité technique, composé de la responsable de l'artothèque et de professionnels du monde de l'art. Les acquisitions sont ensuite soumises au vote d'un Comité consultatif, composé d'un élu et de professionnels du monde de l'art ou de la médiation. Cf la délibération n° 2026-20 pour les modalités de fonctionnement.
- La juste rémunération équitable des artistes est garantie et fondée sur les recommandations du ministère de la Culture ainsi que des organisations nationales du secteur et des sociétés de recouvrement de droits d'auteur.
- Les multiples de type estampe (gravure, lithographie, sérigraphie, risographie) et photographie sont privilégiés mais les œuvres uniques auront toutes leur place dans la collection.
- Une designothèque (prêt d'objets d'usage) est développée à titre expérimentale. Pour des questions de stockage et de facilité de prêt, cette collection se limite à de petits objets et assises choisis pour leur écriture contemporaine.
- La collection d'œuvres, contrairement à la collection documentaire, ne pourra pas faire l'objet d'un désherbage.